

## Compte-rendu de visite du Centre Municipal de Santé (CMS) de Conflans Sainte Honorine

Date de la visite : 18 janvier 2018

Lieu : Espace médical Joseph Bellanger – Centre Municipal de Santé – 1-3 rue Charles Bourseul – 78700 Conflans Sainte Honorine

(site : <http://www.conflans-sainte-honorine.fr/vie-pratique/sante-solidarites/espace-medical-joseph-bellanger/>)

Participants :

- Dr François-Charles Cuisigniez – Médecin Directeur – Centre Municipal de Santé
- Représentants du Collectif Santé :
  - Marie-France Borkowski et Jean-Marc Chauveau de Vélizy bas
  - Francis Penouilh de Vélizy
  - Jean Lavollay de Viroflay

---

Résumé de l'entretien :

- **Collectif Santé** : quelle est la situation de l'offre de soins (généralistes) sur les Yvelines ?
- **Dr Cuisigniez** :

L'Île de France est la région de France qui a perdu le plus de médecins généralistes ces dernières années. Le département le plus atteint y est les Yvelines avec une baisse de 21% de 2007 à 2016.

*(les données chiffrées sont accessibles sur le site du Conseil National de l'Ordre des Médecins – cf. Atlas de la démographie médicale)*

Trois causes différentes expliquent ces difficultés pour les Yvelines :

- Des quartiers avec un foncier très cher qui ne facilite pas l'installation de cabinets médicaux notamment pour les jeunes médecins
- Des zones rurales très vastes et peu peuplées où les médecins se retrouvent isolés
- Des quartiers sensibles (Trappes, Les Mureaux, ...) jugées peu attractifs par les médecins

Dorénavant, les jeunes médecins aspirent fortement au salariat afin de se soustraire aux activités administratives et de gestion qui les rebutent et pour lesquelles ils sont peu formés. Par ailleurs, la profession se féminise de plus en plus et les femmes souhaitent avoir une véritable vie de famille à côté de leur vie professionnelle. Les uns et les autres ne veulent plus faire d'horaires excessifs, par contre, ils veulent bénéficier de droits sociaux comme tout autre salarié (congrés payés, congés parentaux, arrêts maladie, retraite, ...).

(Dans le présent Centre Municipal de Santé, il y a 6 médecins généralistes dont 1 seul homme, le directeur)

- **Collectif Santé** : comment s'organisent les activités des médecins en centre de santé ?

- **Dr Cuisigniez** :

En centre de santé, les médecins ont une hiérarchie, mais chacun est autonome dans sa pratique de la médecine.

Les médecins n'effectuent que des activités de soins, celles-ci peuvent être aussi de la prévention, du suivi et de la coordination ; ils ne font pas de gestion ou/et d'administratif. L'activité purement médicale d'un médecin de centre de santé est semblable à celle d'un médecin libéral. Par contre, ce dernier réalise en plus la gestion de son cabinet et de ses patients comme un patron d'entreprise.

- **Collectif Santé** : un centre de santé coûte-t-il cher ?

- **Dr Cuisigniez** :

Un centre de santé est principalement financé avec le paiement des actes médicaux par la Sécurité Sociale ; le statut lui interdit de faire des bénéfices.

Aucun Centre Municipal de Santé n'est à l'équilibre. Ils sont déficitaires à hauteur, environ, de 15% du fonctionnement. Principalement, parce qu'ils effectuent des activités médico-sociales à la demande de la municipalité (éducation, conseil, prévention, ...) qui ne sont pas rémunérées par la Sécurité Sociale (un peu par l'ARS – Agence Régionale de Santé).

En revanche, les autres centres de santé (mutualiste ou/et associatif) n'effectuent que très peu d'activités médico-sociales ; ils sont par conséquent moins ou pas déficitaires.

- **Collectif Santé** : quels sont le statut et la rémunération d'un médecin en Centre Municipal de Santé ?

- **Dr Cuisigniez** :

Il y a très peu de Centres Municipaux de Santé pluridisciplinaires, ils sont tous localisés en Ile de France.

Les personnels de CMS sont tous des agents de la ville. Les personnels administratifs sont des agents territoriaux ; les professionnels de santé sont des agents contractuels de la ville.

C'est la ville qui fixe le salaire des médecins. A Conflans, dans le CMS, les médecins sont plutôt mal payés, par contre, ils n'ont pas de surcharge de travail.

Par exemple, à Conflans, le directeur a fixé à chaque médecin un objectif de 3 patients par heure, ceux-ci doivent également se former et accomplir des activités associées : prévention, soutien aux personnes en difficulté, etc.

Dans un centre de santé mutualiste ou/et associatif, un médecin pourra avoir une charge de 4 à 5 patients par heure, mais peu d'activités associées à réaliser.

- **Collectif Santé** : quels sont les différents types de centre de santé ?

- **Dr Cuisigniez** :

Un centre de santé permet aux médecins d'exercer leurs métiers de manière collective et coordonnée autour d'un projet de santé.

A ce jour, on trouve :

- un Centre Municipal de Santé : créé et géré par une municipalité, il est généralement déficitaire mais réalise les activités de médecines et médico-sociales.

- un Centre de Santé Mutualiste : créé et géré par une mutuelle (ex : MGEN), il est peu déficitaire mais se restreint aux activités de médecine.
- un Centre de Santé Associatif : créé et géré par une association (ex : la Croix Rouge), il est peu déficitaire mais se restreint aux activités de médecine.
- un Centre de Santé d'Établissement de Santé : créé et géré par un établissement non lucratif tel qu'un hôpital, il est généralement déficitaire ; ce déficit peut entraîner une limitation forte des investissements de l'hôpital puisqu'il impacte le budget global de l'établissement.

Prochainement, 2 autres types de centre de santé verront le jour :

- Un établissement privé lucratif (ex : une clinique) pourra créer un centre de santé sans but lucratif ; celui-ci constituera pour la clinique un élément attractif pour les services de soins plus spécifiques (et plus rémunérateurs) de la clinique vers lesquels il orientera les patients.
- une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) fédérant plusieurs institutions (par exemple, plusieurs communes avec une association et un établissement de soins) pourra créer un centre de santé sans but lucratif ; celui-ci pourra couvrir une zone assez vaste et les déficits seront partagés.

Pour constituer un centre de santé, il faut au minimum 2 généralistes et une infirmière. Par expérience, 1 médecin pour 1000 habitants est une bonne estimation pour dimensionner le besoin en médecins pour un territoire.

Plus le centre de santé sera petit, plus il sera déficitaire en raison des activités transverses de gestion.

Le Conseil Départemental des Yvelines peut accompagner la construction ou/et le fonctionnement de centres de santé ou de maisons de santé pluridisciplinaires. Pour cela il dispose d'un budget de 18 Meuros.

Les dossiers doivent être présentés avant fin juin 2018, les plus cohérents et aboutis auront leurs chances pour être sélectionnés.

- **Collectif Santé** : quelle est la démarche à suivre pour mettre en place un Centre Municipal de Santé ?
- **Dr Cuisigniez** :

Il est nécessaire de rencontrer d'abord le(s) maire(s) pour leur présenter la problématique de santé rencontrée sur le territoire (par exemple : le manque de médecins généralistes).

Un projet de centre de santé doit ensuite être établi. Pour ce faire, il est recommandé de contacter la FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) ; elle dispose d'une cellule « incubateur de centre de santé » constituée de médecins experts pour aider les communes à constituer un projet de création d'un centre de santé.

Le projet établi est présenté aux maires concernés.

En moyenne, il faut 2 ans pour monter un projet de centre de santé jusqu'à sa mise en fonction.

Il n'existe pas de concurrence entre une Maison de Santé Pluridisciplinaire et un centre de santé pluridisciplinaire, car le centre de santé va dynamiser la MSP.

A Conflans Sainte Honorine, une structure commune va bientôt accueillir une MSP et un centre de santé. Ce sera une première en France.

Un centre de santé n'aura jamais de problème de recrutement. Les premiers candidats seront le plus souvent des médecins libéraux déjà en activité soit parce qu'ils veulent dorénavant se consacrer exclusivement aux soins, soit parce qu'ils sont en fin de carrière et souhaitent alléger leur temps de travail.

- **Collectif Santé** : existe-t-il un problème d' « absentéisme » particulier aux centres de santé ?
- **Dr Cuisigniez** :

Il faut entendre le terme « absentéisme » comme un rendez-vous non respecté par le patient sans avoir averti le centre de santé.

En centre de santé, la population est souvent un peu plus défavorisée et on constate un léger « absentéisme » de l'ordre de 5%. Cela ne constitue pas un problème majeur.